

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°6/2017
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2017 à 20H**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 42
 Nombre de conseillers présents en séance : 26
 Nombre de Votants : 35 dont 9 procuration(s)
 Date de convocation : 20 septembre 2017

L'an deux mille dix sept le vingt six septembre à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 ZINGARELLI Bruno 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 GUNTNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 HALTER Thierry 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 AUER Maurice Conseiller municipal
 BOEHM Alain Conseiller municipal
 CHARDON Christine Conseillère municipale
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 KOESSLER François Conseiller municipal
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) :

HUFSCHEMITT Franck 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal (procuration à Marie-Odile SACHS)
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal (procuration à Carole KUGEL)
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal (procuration à Maurice AUER)
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal (procuration à Béatrice LORENTZ)
 GASS Karine Conseillère municipale
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale (procuration à Thierry HALTER)
 MESSMER Marie-Pia Conseillère municipale (procuration à Gérard GROSS)
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale (procuration à Stéphane GUNTNER)
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 SIMON Etienne Conseiller municipal (procuration à Jean Jacques SCHNEIDER)
 VONSEEL Christian Conseiller municipal (procuration à Sandra LACROIX)
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) non excusé(s) :

BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 MUHL Franck Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2017
- 3°) Démission de M. KLEIN Dominique - Remplacement
 - Election du maire délégué de Birkenwald
 - Composition des conseils communaux (pour information)

- Détermination du nombre d'adjoints au maire délégué de Birkenwald
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission Consultative Intercommunale de la Chasse
 - Commissions Municipales
 - Conseil d'école RPI concentré Allenwiller-Birkenwald-Salenthal-Singrist
 - Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau – Désignation d'un délégué de la commune de Sommerau
 - Fixation Indemnité de maire délégué de Birkenwald
- 4°) Régie de recettes – Fixation des tarifs de vente – Modificatif
- 5°) Forêts communales- Fixation tarifs Menus Produits ou autorisations assimilées
- 6°) Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) de notre commune par le Pays de Saverne Plaine et Plateau - Signature de la convention de partenariat
- 7°) Construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller
- Mission de maîtrise d'œuvre – Avenant au contrat
 - Avenant(s) aux marchés de travaux
- 8°) Investissements 2017
- Eclairage public
 - Salle Charles de Foucauld – Birkenwald
 - Travaux local technique
 - Aménagement arrière
 - Véhicule électrique
 - Salle plurifonctionnelle -Allenwiller
 - Travaux enrobés – Abords
 - Eclairage des abords
 - Gestion Accès vidéo protection intérieure – alarme intrusion
- 9°) Acquisition Parcelles - Singrist
- 10°) Urbanisme – Informations
- 11°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 12°) Informations diverses

DCM 2017-64 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. PAULEN René et Mme KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-65 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juillet 2017

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2017 transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66 : Démission de M. KLEIN Dominique - Remplacement

Point 3

M. le Maire rappelle que par lettre en date du 17 août 2017, M. KLEIN Dominique a fait part au Sous Préfet de sa volonté de démissionner de l'ensemble de ses fonctions électives « maire délégué de Birkenwald Sommerau, adjoint au maire de Sommerau, délégué à la communauté de communes de Saverne, Marmoutier, Sommerau... » et ce pour raisons de santé.

Cette démission a été acceptée par le Sous Préfet de Saverne et prend effet le 13 Septembre (date de réception par le démissionnaire de la lettre d'acceptation) pour les fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire et Maire-délégué. Une copie de cette lettre de démission ayant été adressée par mail au Maire de Sommerau la démission en tant que conseiller municipal prendra également effet à la date du 13 septembre 2017.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement de M. KLEIN Dominique.

DCM 2017-66.1 : Election du maire délégué de Birkenwald
--

Point 3.1.

M. MULLER rappelle que M. KLEIN Dominique avait le statut de maire-délégué de Birkenwald puisqu'il était maire en exercice au moment de la création de la commune de Sommerau.

Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement par l'élection d'un nouveau maire délégué de Birkenwald parmi les membres du Conseil municipal de la Sommerau.

Il fait appel aux candidats.

Monsieur ZINGARELLI Bruno propose sa candidature..

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Vu l'article L 2113-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, ...dans les conditions fixées à l'article L2122-7 », il est procédé à l'élection du maire- délégué de Birkenwald.

1^{er} Tour

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants :		35
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		35
Bulletins blancs ou nuls :		7
Suffrage exprimés :		28
Majorité absolue :		15

A recueilli ZINGARELLI Bruno 28 voix (vingt huit voix)

Monsieur ZINGARELLI Bruno ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu à la fonction de maire délégué de Birkenwald.

Vu l'article L2113-13 du CGCT, M. ZINGARELLI Bruno exercera également les fonctions d'adjoint au maire de la commune de Sommerau, sans être comptabilisé au titre de la limite fixé par l'article L 2122-2.

Ordre du tableau des adjoints au Maire de Sommerau

Il est rappelé que suite à la démission de M. KLEIN Dominique qui occupait les fonctions de 2ème adjoint au maire, l'ordre du tableau des adjoints au maire est le suivant :

- 1^{ère} adjointe : Mme LORENTZ Béatrice, Maire délégué de Singrist
- 2^{ème} adjoint : M. HUFSCMITT Franck, Maire délégué de Salenthal
(rang laissé vacant par la démission de M. KLEIN),
- 3^{ème} adjoint : M. ZINGARELLI Bruno, Maire délégué de Birkenwald

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de cette composition

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66.2 : Composition des conseils communaux - Information

Point 3.2.

Vu la délibération 2016-8 du 01/02/2017

Vu l'élection de Monsieur ZINGARELLI Bruno en tant que maire délégué de Birkenwald le 26 septembre 2017

Il est rappelé que les conseils communaux des communes historiques sont donc composés comme suit à compter de ce jour :

Commune Déléguée de Allenwiller	Nombre de membres y compris le maire délégué : 15	<u>Maire délégué :</u> MULLER Roger	<u>Conseillers communaux :</u> ANTONI Cathy BERLEMONT Nathalie GROSS Laurence HEINRICH Cécile JAEGER Jacqueline JOCQUEL Julien KOESSLER François LEHE Manuel LORENTZ Bruno OSTERMANN Ernest SCHNEIDER Jean Jacques SIMON Etienne STORCK Gérard ZIMMERMANN Guy
Commune Déléguée de Birkenwald	Nombre de membres y compris le maire délégué : 9	<u>Maire délégué :</u> ZINGARELLI Bruno	<u>Conseillers communaux :</u> GASS Karine GROSS Gérard HALTER Thierry KIEFFER Josiane MESSMER Marie Pia MUHL Franck SCHALL Véronique SCHWARTZ Michaël
Commune Déléguée de Salenthal	Nombre de membres y compris le maire délégué : 8	<u>Maire délégué :</u> HUFSCHMITT Franck	<u>Conseillers communaux :</u> ANTONI Sébastien AUER Maurice FRIEDERICH Frédéric KUGEL Carole LACROIX Sandra SACHS Marie Odile VONSEEL Christian
Commune Déléguée de Singrist	Nombre de membres y compris le maire délégué : 10	<u>Maire délégué :</u> LORENTZ Béatrice	<u>Conseillers communaux :</u> BOEHM Alain CHARDON Christine ENGEL Isabelle FRIEDRICH Jean Louis GUNTNER Stéphane HALFTERMEYER Dominique PAULEN René SCHLEGEL Audrey THOMAS Olivier

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de cette composition

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66.3 : Détermination du nombre d'adjoints au maire délégué de Birkenwald

Point 3.3.

Il est rappelé que durant la période transitoire (jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux) les adjoints des communes historiques sont d'office adjoints de leur commune déléguée.

Par délibération en date du 01/02/2016 point 2016-9, le Conseil municipal avait fixé comme suit le nombre d'adjoints aux maires délégués :

- Commune déléguée d'Allenwiller : 2
- Commune déléguée de Birkenwald : 3
- Commune déléguée de Salenthal : 2
- Commune déléguée de Singrist : 2

Vu l'élection en date de ce jour de M. ZINGARELLI Bruno (ancien 1^{er} adjoint au maire délégué de Birkenwald) en tant que maire délégué, il y a lieu de refixer le nombre d'adjoints au maire délégué de Birkenwald :

Décision du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints au maire délégué de Birkenwald comme suit :

Commune déléguée de Birkenwald : 2 (deux)

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Le nombre d'adjoints aux maires délégués est donc fixé comme suit :

- Commune déléguée d'Allenwiller : 2 (nombre de conseillers communaux : 15)
- Commune déléguée de Birkenwald : 2 (nombre de conseillers communaux : 9)
- Commune déléguée de Salenthal : 2 (nombre de conseillers communaux : 8)
- Commune déléguée de Singrist : 2 (nombre de conseillers communaux : 10)

Confirmation dans leurs fonctions d'Adjoints des communes déléguées :

- **Allenwiller :**
 - 1^{er} adjoint au maire délégué : STORCK Gérard
 - 2^{ème} adjoint au maire délégué : SCHNEIDER Jean Jacques
- **Birkenwald :**
 - 1^{er} adjoint au maire délégué : GROSS Gérard (poste occupé par de M. ZINGARELLI Bruno)
 - 2^{ème} adjoint au maire délégué : HALTER Thierry (Poste occupé par M. GROSS Gérard)
- **Salenthal :**
 - 1^{ère} adjointe au maire délégué : LACROIX Sandra
 - 2^{ème} adjointe au maire délégué : KUGEL Carole

- Singrist

- 1^{er} adjoint au maire délégué : PAULEN René
- 2^{ème} adjoint au maire délégué : GUNTNER Stéphane

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66.4 : Commission d'appel d'offres
--

Point 3.4.

M. MULLER rappelle que l'article 22 du code des marchés publics définit la constitution des Commissions d'Appel d'Offres.

En application de ce texte, dans notre commune, la Commission d'Appel d'Offres est constituée :

- du Maire ou de son représentant
- de 3 conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus forte reste.

Le Conseil procède dans les mêmes conditions à l'élection de 3 suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaire

M. le Maire rappelle la composition actuelle de la commission :

MULLER Roger, Président

LORENTZ Béatrice, KLEIN Dominique et HUFSCMITT Franck, membres titulaires
PAULEN René, STORCK Gérard et KUGEL Carole, membres suppléants.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement de M. KLEIN Dominique.

M. le Maire propose M.GROSS Gérard en tant que candidat.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

En conséquence, M.GROSS Gérard est élu en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres qui est désormais composée comme suit .

Membres Titulaires

- LORENTZ Béatrice
- GROSS Gérard
- HUFSCMITT Franck

Membres Suppléants

- PAULEN René
- STORCK Gérard
- KUGEL Carole

DCM 2017-66.5 : Commission Consultative Intercommunale de la Chasse
--

Point 3.5.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01/02/2016 (point 2016-14-2)

Vu la démission de M. KLEIN Dominique en tant que maire-délégué de Birkenwald

Vu l'élection de M. ZINGARELLI Bruno, ce jour, en tant que maire délégué de Birkenwald

M. ZINGARELLI Bruno, Maire-délégué de Birkenwald remplace M. KLEIN Dominique au sein de la Commission Consultative Intercommunale de la Chasse.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66.6 : Commissions Municipales

Point 3.6.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01/02/2016 (point 2016-14-3)
Vu la démission de M. KLEIN Dominique en tant que maire-délégué de Birkenwald
Il y a lieu de procéder au remplacement de M. KLEIN au sein des commissions municipales.

A compter de ce jour les Commissions Municipales sont composées comme suit :

Intitulé des Commissions	Liste non exhaustive et non définitive des attributions	Membres
Commission des Finances et de l'Administration Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets • Affaires financières (emprunts, gestion de la trésorerie, dotations, subventions, etc....) • Fiscalité 	<ul style="list-style-type: none"> • HUFSCHEMITT Franck • LACROIX Sandra • SCHNEIDER Jean Jacques • ZINGARELLI Bruno • LORENTZ Béatrice • GUNTNER Stéphane
Commission des Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation des travaux • Suivi de l'exécution des travaux • Gestion du Personnel relevant du Service technique affecté par la CCPMS 	<ul style="list-style-type: none"> • STORCK Gérard • ANTONI Sébastien • FRIEDERICH Frédéric • HALTER Thierry • LORENTZ Béatrice
Commission de l'Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes affaires afférentes à l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • HALTER Thierry • HUFSCHEMITT Franck • SCHNEIDER Jean Jacques • LORENTZ Béatrice
Commission des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des forêts communales d'Allenwiller et de Salenthal 	<ul style="list-style-type: none"> • HUFSCHEMITT Franck • ANTONI Sébastien • LEHE Manuel • STORCK Gérard
Commission des Cimetières	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des cimetières 	<ul style="list-style-type: none"> • HUFSCHEMITT Franck • LORENTZ Béatrice • GROSS Gérard • SCHNEIDER Jean Jacques
Commission de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du Service Eau Régie de Birkenwald 	<ul style="list-style-type: none"> • ZINGARELLI Bruno • HALTER Thierry • GROSS Gérard • MESSMER Pia • SCHWARTZ Michaël
Commission de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Fêtes des Aînés • Communication sous tous ses aspects (supports papier, supports numériques, Internet, etc....) 	<ul style="list-style-type: none"> • ZINGARELLI Bruno • LORENTZ Béatrice • SCHNEIDER Jean Jacques • LACROIX Sandra

M. le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66.7 : Conseil d'école RPI concentré Allenwiller Birkenwald Salenthal Singrist

Point 3.7.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01/02/2016 (point 2016-14-5)
Vu la démission de M. KLEIN Dominique en tant que maire-délégué de Birkenwald

M. GROSS Gérard, 1^{er} adjoint au maire-délégué de Birkenwald remplace M. KLEIN Dominique au sein du Conseil d'école RPI concentré Allenwiller-Birkenwald-Salenthal-Singrist qui se compose comme suit à compter de ce jour :

- Cne Historique Allenwiller : MULLER Roger ou SCHNEIDER Jean Jacques
- Cne historique Birkenwald : GROSS Gérard ou SCHALL Véronique
- Cne historique Salenthal : HUFSCMITT Franck ou LACROIX Sandra
- Cne historique Singrist : LORENTZ Béatrice ou ENGEL Isabelle

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-66.8 : Communauté de Communes du Pays de Saverne (ex Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau) – Désignation d'un délégué de la commune de Sommerau

Point 3.8.

Vu l'article L5211-6-2 du CGCT
Vu la délibération en date du 29/11/2016 (point 2016-109) portant élection de quatre délégués de la commune de Sommerau au sein de la communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau
Vu la démission de M. KLEIN Dominique en tant que délégué

Il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué afin de pourvoir au siège devenu vacant.

Le Maire appelle à la constitution des candidatures.

Sont candidats : **Liste 1** composée comme suit : HALTER Thierry

Résultat du vote :	Nombre de Votants	:	35
	Abstention :		1
	Exprimés :		34
	Majorité absolue :		18
	Recueille : LISTE 1 :		34 suffrages.

En conséquence, est élu en qualité de délégué de la commune de Sommerau au sein de la Communauté de Communes du Pays de Saverne (ex de Saverne-Marmoutier-Sommerau) : Monsieur HALTER Thierry.

Les délégués de la Commune de Sommerau sont donc :

- MULLER Roger
- LORENTZ Béatrice
- HALTER Thierry
- HUFSCMITT Franck

DCM 2017-66.9 : Fixation Indemnité du maire délégué de Birkenwald
--

Point 3.9.

Vu l'élection de Monsieur Bruno ZINGARELLI en date du 26 septembre 2017 en tant que maire délégué de Birkenwald

Vu la délibération en date du 16/06/2016 (point 2016-73) et en date du 21/03/2017 (point 2017-22.1)

M. ZINGARELLI Bruno
Maire délégué de Birkenwald

Touchera une indemnité mensuelle de fonction comme suit :

Taux appliqué : 17% de l'indice Brut terminal de la fonction publique

(strate démographique de la commune historique de Birkenwald : moins de 500 habitants)

Avec effet : la date de son élection soit le 26 septembre 2017.

Cette indemnité est indexée sur la variation de traitements de la fonction publique ; les rappels seront versés le cas échéant.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-67 : Régie de recettes – Fixation des tarifs de vente - Modificatif

Point 4

Rapporteur : Jean Jacques SCHNEIDER

Par délibération en date du 28/04/2016, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de vente des boissons pour la Régie Licence IV. Il y aurait lieu de mettre à jour ces tarifs.

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter de ce jour, les tarifs de vente :

Boissons alcoolisées :

Bière pression, panaché :	2,00 €
Picon :	2,50 €
Ricard :	2,50 €
Crémant : La coupe :	2,50 €
: La bouteille : ..:	14,00 €
Kir maison :	2,50 €
Pinot Blanc: Le verre :	2,00 €
Pinot Blanc : La bouteille :	12,00 €
Pinot gris: Le verre :	2,50 €
Pinot gris : La bouteille :	14,00 €
Pinot noir: Le verre :	2,50 €
Pinot noir : La bouteille :	14,00 €
Vin rouge: Le verre :	2,00 €
Vin rouge : La bouteille :	12,00 €
Whisky :	4,00 €

Boissons non alcoolisées :

Orangina 25cl, Coca 33cl :	2,00 €
----------------------------------	--------

Jus de pomme, le verre	2,00 €
Eau plate 50cl, Eau pétillante 50cl :	2,00 €
Limonade : Le verre :	2,00 €
Café :	1,00 €

Autres consommations :

Bretzel :	1,00 €
Knacks /Merguez / Saucisse blanche.....	2,50 €

La délibération du 28/04/2016 (point 2016-60) est abrogée.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-68 : Forêts communales- Fixation tarifs Menus Produits ou autorisations assimilées

Point 5

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de définir un tarif des menus produits et autorisation assimilées que la commune est susceptible de percevoir pour les forêts communales et ce notamment pour le dépôt de ruches.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré le Conseil municipal fixe comme suit :

Tarif pour l'installation temporaire de ruches :
6 € HT le rucher (TVA en vigueur en sus)

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2017-69 : Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) de notre commune par le Pays de Saverne Plaine et Plateau - Signature de la convention de partenariat

Point 6

Rapporteur : Roger MULLER

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau est fortement engagé dans la transition énergétique avec notamment l'animation d'un Plan Climat volontaire. Une feuille de route pour 2020 a ainsi été définie afin de répondre aux objectifs du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

De nombreuses actions ont donc été menées en 2016 dans ce sens dans les 3 grands domaines d'action suivants :

- Le bâtiment et notamment l'accompagnement de la plateforme Oktave,
- Les énergies renouvelables avec la démarche de Centrales Villageoises,
- La mobilité avec la mise en place de primes VAE et des ateliers de réparation de vélos.

L'année 2016 a également été marquée par l'appel à projets TEPCV qui a permis au territoire de bénéficier d'une enveloppe conséquente permettant de mettre en œuvre rapidement des projets de transition énergétique. Afin de poursuivre cette dynamique et d'amplifier l'impact environnemental (diminution de la demande en énergie) et économique (économies sur les factures) de ces actions, le Pays de Saverne Plaine et Plateau va

dorénavant s'appuyer sur le dispositif éprouvé des Certificats d'Economies d'Energie (ou CEE). Il permettra de valoriser financièrement les économies d'énergies générées par les communes.

Introduit en France par la loi du 13 juillet 2005, le mécanisme des certificats d'économies d'énergie, qui vise à favoriser l'efficacité énergétique, repose sur l'obligation faite aux vendeurs d'énergie (désignés comme les « obligés ») de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie. Ces derniers peuvent réaliser eux-mêmes des actions ou acheter des CEE générés par les travaux réalisés par des acteurs dits « éligibles », tels que les collectivités.

Ainsi, les travaux visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics (isolation des combles, installation de vitrages performants, installation de PAC...) ou de l'éclairage urbain peuvent être valorisés sous la forme de CEE, que les collectivités peuvent ensuite vendre sur un marché des CEE comparable au marché du carbone. Les actions d'économies d'énergie réalisées sont comptabilisées en « kWh cumac » (Cumac : « cumulé et actualisé »). Cette unité de mesure prend en compte le cumul des économies réalisées pendant la période d'efficacité d'une action.

Or, depuis le 1er janvier 2015, les modalités d'obtention des CEE sont devenues plus complexes, particulièrement pour les petites collectivités. Ainsi, le dépôt d'un dossier de demande de CEE est soumis à deux règles contraignantes : la demande doit porter sur un volume très conséquent (supérieur ou égal à 50 GWh cumac pour les opérations standardisées) et le délai pour déposer une demande est maintenu à 12 mois à compter de la fin des travaux. Concrètement, pour pouvoir déposer « en propre » un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economies d'Energie ;
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats ;
- Former une personne pour conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs ;
- Contractualiser avec un « Obligé » pour l'achat des CEE délivrés

Pour faciliter et mutualiser ces démarches, il est toutefois possible de constituer un groupement, en confiant à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités : c'est ce que propose de faire le Pays de Saverne Plaine et Plateau en devenant « tiers-regroupeur » pour le compte des communes intéressées. Ceci aura pour effet de simplifier et de favoriser le recours au dispositif CEE par les communes appartenant au Pays de Saverne Plaine et Plateau.

A titre d'information, le Pays de Saverne Plaine et Plateau reversera aux communes la valorisation financière des CEE obtenus, après déduction de frais de gestion, selon les modalités définies dans la convention de partenariat. Enfin, la commune garde une totale liberté de choix sur les opérations dont elle souhaite transférer ses droits CEE au Pays de Saverne Plaine et Plateau. Pour chaque opération, lorsque ce choix est arrêté, le transfert est exclusif et l'opération ne peut être revendiquée par une autre collectivité ou un autre organisme.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre de ce partenariat visant à valoriser les certificats de notre commune seront précisées dans une convention de partenariat à intervenir.

Il y aurait donc lieu d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre notre commune et le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour la valorisation de nos certificats d'économie d'énergie.

Décision du Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Energie ;

VU la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;

VU le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

VU le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

VU la convention de partenariat, avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau, intitulée « convention de partenariat - valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) des communes du Pays » annexée à cette présente délibération

CONSIDERANT :

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergie ;
- le dispositif élaboré par le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE la convention entre le Pays de Saverne Plaine et Plateau et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays de Saverne Plaine et Plateau ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier au Pays de Saverne Plaine et Plateau le mandat pour :
 - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert au Pays de Saverne Plaine et Plateau des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- PREND ACTE que les opérations confiées au Pays de Saverne Plaine et Plateau ne pourront être valorisées par le Pays de Saverne Plaine et Plateau que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays de Saverne Plaine et Plateau qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-70 : Construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller
--

DCM 2017-70.1 : Mission de maîtrise d'œuvre – Avenant au contrat

Point 7.1

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 14 octobre 2015 (point 2015-43) le Conseil Municipal de la commune historique d'Allenwiller avait approuvé l'avant projet détaillé (APD) pour la construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller. Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, TRUMPPF Etienne, a été arrêté (conformément au CCAP) avec les éléments suivants :

Coût prévisionnel des travaux :	1 400 000 € HT
Taux d'honoraires	8,95 %
Soit forfait de rémunération :	125 300 € HT

Néanmoins, le maître d'ouvrage a décidé en cours de chantier de procéder à la consultation pour des lots supplémentaires et les marchés suivants ont été attribués :

Lot 15 Revêtement scène plancher	20 692,00 € HT
Lot 20 Machinerie et draperie scénique	50 975,68 € HT
Lot 21 Sonorisation éclairage audiovisuel	86 992,40 € HT
Lot 22 Cuisine collective	64 882,16 € HT
Total	223 542,24 € HT

Il y aurait donc lieu de conclure un avenant avec la maîtrise d'œuvre pour l'ajustement du montant de sa rémunération, à savoir :

Nouveau coût de l'opération pour la MO :	1 623 542,44 € HT
Taux d'honoraires	8,95 %
Soit forfait de rémunération :	145 307,03 € HT (aug de 15,97 %)

La Commission d'Appel d'Offres qui, réglementairement, doit être consultée sur tout projet d'avenant à un marché conduisant à modifier le montant contractuel initial de 5% ou plus, a émis un avis favorable à cet avenant lors de sa réunion du 26 septembre 2017.

Le Conseil est invité à approuver l'avenant et à autoriser le Maire à le signer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- fixe comme suit les nouveaux éléments de rémunération pour la maîtrise d'œuvre représentée par, TRUMPPF Etienne :

Montant des travaux :	1 623 542,24 € HT
Taux d'honoraires	8,95 %
Soit forfait de rémunération :	145 307,03 € HT

La répartition des honoraires entre les co-traitants aura lieu comme suit :

nom-co-traitant	%	Montant HT
Trumpff architecte	71,082	103 287,67€
SIB	6,898	10 024,00€
SEDIVE	6,036	8 771,00€
RUBLE	6,898	10 024,00€
ESP	9,084	13 200,36€
Total	100	145 307,03€

- Autorise le maire à signer tout document (avenant) relatif à cette délibération

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 (opération 202001)

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2017-70.2 : Avenant(s) aux marchés de travaux – Lot 01 – Gros oeuvre - SOTRAVEST

Point 7.2

Rapporteur : Roger MULLER

En date du 22 Février 2016, la Commune de Sommerau a conclu avec l'Entreprise SOTRAVEST un marché pour la réalisation des travaux de Gros oeuvre dans le cadre de la construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller (Lot 1).

En cours de chantier, il s'est avéré nécessaire d'adapter les prestations, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

LOTS		Attributaire	Marché initial € HT	Avenants déjà validés € HT	Nouvel Avenant € HT	Nouveau montant contractuel € HT	% augmentation globale
N°	Intitulé						
01	Gros oeuvre	SOTRAVEST	322 745,37	31 926,60	10 272,81	364 944,78	13,08

La Commission d'Appel d'Offres qui, règlementairement, doit être consultée sur tout projet d'avenant à un marché conduisant à modifier le montant contractuel initial de 5% ou plus, a émis un avis favorable à cet avenant lors de sa réunion du 26 septembre 2017.

Le Conseil est invité à approuver l'avenant et à autoriser le Maire à le signer.

Il est rappelé que pour les avenants d'un montant inférieur à 10 000 € HT le Maire a délégation de signature.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil approuve l'avenant et autorise le Maire à le signer.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71 : Investissements 2017

DCM 2017-71.1. : Eclairage public
--

Point 8.1.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à des travaux d'éclairage public sur une partie de la commune
- accepte les devis
 - de l'entreprise ECI de Saint Gondon pour un montant de 24 875,12 € HT (TVA en sus) (pour 206 ampoules)
 - de l'entreprise GHM de Sommevoire pour un montant de 5 632,96€ HT (TVA en sus) (pour 16 modules)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- sollicite toutes les subventions susceptibles d'être obtenues

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Ces travaux sont destinés notamment à la mise en place de lampes à LED générant ainsi une économie d'énergie et seront subventionnés.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71.2. : Salle Charles de Foucauld - Birkenwald
--

DCM 2017-71.2.1. : Travaux Local Technique

Point 8.2.1.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser un local technique à l'arrière de la Salle Charles de Foucauld à Birkenwald
- accepte le devis de l'entreprise BASTIAN de Allenwiller-Sommerau pour un montant de 7 884,80 € HT (TVA en sus)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71.2.2. : Aménagement arrière

Point 8.2.2.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement de la parcelle située à l'arrière de la salle Charles de Foucauld
- accepte le devis de l'entreprise DIEBOLT TP de Marmoutier pour un montant de 4889,- € HT (TVA en sus)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71.3. : Véhicule électrique

Point 8.3.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir un véhicule électrique utilitaire « Goupil G4 avec plateau basculant et coffres de rangement »
- accepte le devis de l'entreprise UGAP – Direction de Strasbourg Entzheim pour un montant de 23 069,95 € HT (TVA en sus)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- sollicite toutes les subventions susceptibles d'être obtenues

Une déduction d'un bonus écologique selon le barème en vigueur s'appliquera également.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017 par décision budgétaire modificative suivante :

Budget primitif 2017 – Section Investissement

Opération 104101 Service Technique	article 21571	+ 35 0000 €
OPNI	article 2313	- 35 000 €

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71.4. : Salle plurifonctionnelle - Allenwiller
--

DCM 2017-71.4.1. : Travaux enrobés - Abords
--

Point 8.4.1.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement des abords de la salle plurifonctionnelle à Allenwiller
- accepte le devis de l'entreprise VOGEL de Scherwiller pour un montant de 27 000,- € HT (TVA en sus)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71.4.2. : Eclairage des abords
--

Point 8.4.2.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser l'éclairage des abords de la salle plurifonctionnelle d'Allenwiller
- accepte le devis de l'entreprise GHM de Sommevoire pour un montant de 11 892,56 € HT (TVA en sus)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-71.4.3. : Système de sécurité intrusion – vidéo-protection et contrôle d'accès
--

Point 8.4.3.

Rapporteur : Roger MULLER :

Vu les devis sollicité et obtenus,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser un système de sécurité intrusion – vidéo-protection et contrôle d'accès à la salle plurifonctionnelle d'Allenwiller
- accepte le devis de l'entreprise ADIS de Wolfisheim pour un montant de 29 913,57 € HT (TVA en sus)
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-72 : Acquisition Parcelles - Singrist

DCM 2017-72.1. : Propriétés de M. et Mme TREHEL Alain

Point 9.1.

Rapporteur Mme LORENTZ Béatrice

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur de parcelles de terrain cadastrées

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)
Section AH N°75 d'une superficie de 8 ca
Section AH N°76 d'une superficie de 21 ca
Section AH N°77 d'une superficie de 31 ca

Ces parcelles ont déjà fait l'objet d'un aménagement de voirie.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir les parcelles :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)
Section AH N°75 d'une superficie de 8 ca
Section AH N°76 d'une superficie de 21 ca
Section AH N°77 d'une superficie de 31 ca

Au prix de l'euro symbolique la totalité des parcelles

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-72.2. : Propriétés de M. et Mme WINNINGER Maurice

Point 9.2.

Rapporteur Mme LORENTZ Béatrice

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur de parcelles de terrain cadastrées

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)
Section AH N°82 d'une superficie de 51ca
Section AH N°83 d'une superficie de 39 ca

Ces parcelles ont déjà fait l'objet d'un aménagement de voirie.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir les parcelles :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)
Section AH N°82 d'une superficie de 51 ca
Section AH N°83 d'une superficie de 39 ca

Au prix de l'euro symbolique la totalité des parcelles

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-73 : Urbanisme -Informations
--

Point 10

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

Déclarations préalables

- M. MULLER Fabrice et Mme KOENIG Marie Laure pour l'isolation par l'extérieur et crépis bleu/gris – 67 Rue Principale - Section 2 parcelle 22 - DP 067 004 17 R0015 – accordée le 21/08/2017
- M. JACOB Dominique pour le remplacement d'une partie des tuiles, d'un velux identique à l'existant et création de deux velux en PVC blanc – 38 Rue Principale - Section 2 parcelle 173 - DP 067 004 17 R0016 – accordée le 30/08/2017
- M. MARTZOLFF Jacky pour le ravalement de façade gris clair en façade et gris en sous bassement – 25 A Rue de la Bergerie - Section B parcelle 1279 et 702 - DP 067 004 17 R0019 – accordée le 21/09/2017
- Mme. BLUM Elodie pour la mise en place d'un abri de jardin – 49 Rue Principale - Section 2 parcelle 31 - DP 067 004 17 R0020 – accordée le 21/09/2017

Commune-déléguée de Birkenwald

Rapporteur : Roger MULLER

Permis de construire :

- M. DUBOUCHET David et Mme PROVANG Marie pour la construction d'une maison individuelle – Rue du Général Leclerc - Section 1 parcelle 286, 288, 290 - PC 067 004 17 R0011 – refusée le 04/09/2017 (problème d'implantation de la maison)

Déclarations préalables :

- M. DURAND Jean-François pour la mise en place d'une nouvelle porte de grange – 14 Rue de la Tuilerie - Section 1 parcelle 284 - DP 067 004 17 R0012 – accordée le 01/08/2017

Certificats d'urbanisme

- Maître BRUMPTER Alexandre pour un certificat d'urbanisme d'information – Chemin de l'Etang Section 3 N°283/215 CU 067 004 17 R0022 – décision le 16/08/2017
- SCP GARNIER ET STEMMELIN-GARNIER pour un certificat d'urbanisme d'information – 22 Rue de la Forêt Section 2 N°233/82 CU 067 004 17 R0024 – décision le 12/09/2017

Commune-déléguée de Salenthal*Rapporteur : Roger MULLER*Déclarations préalables :

- Mme. KUGEL Carole pour la mise en peinture du garage en couleur saumon et du portail d'entrée – 10 Rue Principale section 1 parcelle 94 - DP 067 004 17 R0014 – accordée le 31/07/2017

Commune-déléguée de Singrist*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*Permis de construire :

- M. KARATAS Mehmet pour la construction d'une maison individuelle sur 2 niveaux – Rue du Général Leclerc - Section AB parcelle 57 - PC 067 004 17 R0010 – accordée le 23/08/2017
- M. LEGEAY Philippe pour la mise en place d'un carport auto portant en bois pour un camping car – 9 Rue du 21 Novembre section AH parcelle 112/10 - PC 067 004 17 R0013 – accordée le 06/09/2017

Déclarations préalables :

- M. LEGEAY Philippe pour la mise en place d'un carport en bois pour un camping car – 9 Rue du 21 Novembre section AH parcelle 112/10 - DP 067 004 17 R0017 – refusée le 16/08/2017 (il faut un PC)

Certificats d'urbanisme :

- SCP CRIQUI-MARX pour un certificat d'urbanisme d'information – Lieu Dit BOEHN Section AC N°7 CU 067 004 17 R0023 – décision le 12/09/2017

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

*Pour :unanimité**Contre :**Abstention :***DCM 2017-74 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire***Point 11*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
21/07/2017	2017-14	BIRKENWALD Chemin de l'Etang – Section 3 N°283/215	Pas de préemption
03/08/2017	2017-15	SINGRIST Lieu Dit Kleinfeld – Section C N°166 et 1160/166	Pas de préemption
09/08/2017	2017-16	BIRKENWALD Lieu Dit Am Huebel – Section 3 N°219	Pas de préemption
24/08/2017	2017-17	BIRKENWALD 22 rue de la Forêt	Pas de préemption

24/08/2017	2017-18	ALLENWILLER 8 rue de la Bergerie	Pas de préemption
08/09/2017	2017-19	SINGRIST 11 Rue des Champs – Section AH 58, 59, 75, 76, 77 et 91	Préemption sur les parcelles 75, 76 et 77 et pas de préemption sur les parcelles 59 et 91.

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 4 – Avenant 6 – Pose d'une ligne de vie	SMAC	4 119,15
Réhabilitation d'un bâtiment à Birkenwald – lot 5 – Avenant 3 – modification de la main courante	ATALU	586,20
Réhabilitation d'un bâtiment à Birkenwald – lot 11 – Avenant 3 – mise en conformité suite avis du bureau de contrôle technique (clapet coupe feu)	ZIEGELMEYER	887,-
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 6 – Avenant 6 – Tôle Perforée	ALUFEY BRIOTET	650,-
Fenêtres – Mairie déléguée de Singrist	FENETRES LAURENT	5 009,55
Chauffage transformation – Mairie déléguée de Singrist et logements Singrist	KOCI Electricité	1 891,80
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 20 – Avenant 1 – Boîtier de scène supplémentaire	LAGOONA Strasbourg	595,-
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 12 – Avenant 3 – Plinthes supplémentaires (196 ml) en lieu et place d'un autre lot	CDRE	2 922,36
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 11 – Avenant 3 – trappes supplémentaires et faux plafond	RUFFENACH	1194,20
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 09 – Avenant 3 – Passage caméra réseau assainissement	SOTRAVEST	1 320,-

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-75 : Divers et Communications

DCM 2017-75.1. : Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires – Avenant à la convention initiale
--

Point 12.1.

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 01/02/2016, il a été autorisé à signer la convention avec les Services de l'Etat pour la transmission par voie dématérialisée des actes réglementaires et budgétaires.

Néanmoins, il y aurait lieu d'étendre cette convention par avenant à la transmission des marchés publics et donc d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 à intervenir.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Vu la délibération en date du 01/02/2016 concernant l'autorisation de signature de la convention entre la commune et les services de l'Etat

Vu ladite convention conclue en février 2016

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré

Le Conseil municipal :

- . décide d'étendre la télétransmission aux marchés publics
- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-75.2. : Commission – PLU Commune de Sommerau
--

Point 12.2.

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibérations en date du 21/03/2017 et du 26/06/2017, le Conseil Municipal a confirmé sa volonté de procéder à la révision du PLU (Plan local d'Urbanisme) de la commune de Sommerau.

Une première réunion de travail a eu lieu le 20/09/2017 avec les services de l'ATIP (AMO) et il y aurait lieu maintenant de mettre en place un Comité de pilotage composé d'une dizaine de conseillers municipaux. Ce comité sera chargé de travailler en collaboration avec l'ATIP (AMO) puis avec le Bureau d'études pour la mise au point des différents documents du nouveau PLU. Des réunions de travail intra communales auront lieu en amont afin de recueillir le maximum d'éléments de l'ensemble des conseillers municipaux.

Décision du Conseil

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

GUNTHNER Stéphane, GROSS Gérard, HALTER Thierry, KUGEL Carole, LACROIX Sandra, LORENTZ Béatrice, SCHNEIDER Jean Jacques et STORCK Gérard

Pour faire partis du Comité de Pilotage – Révision du PLU de Sommerau

M. le Maire est membre d'office de ce comité.

Une réunion du Comité aura lieu le vendredi 6 octobre à 18H à Allenwiller

Une réunion de travail avec l'ATIP aura lieu le vendredi 13 octobre à 16H30 à Allenwiller.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-75.3. : Divers et Communications

Point 12.3.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion du Conseil aura lieu très prochainement pour délibérer sur les nouveaux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et concernant l'approbation des attributions de compensations.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40.

Les secrétaires de séance

PAULEN René

KALCK Pascale

